



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 2 AVRIL 2024**

**N° 2024 0029**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 mars 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

**Absents excusés :** Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE (pouvoir donné à Thierry RUFFIER DES AIMES)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Modification du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps complet nécessaire au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite du responsable des services techniques, l'organisation et les missions de ce service ont été modifiées. Aussi, il est proposé de créer un poste de technicien territorial à temps plein.

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vue l'ordonnance n° 2021-1574 du 24/11/2021 portant partie législative du Code général de la fonction publique, notamment les articles L320-1, L326-1, L332-8 à 14

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- CREE un poste de technicien territorial à temps plein.
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD  
MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

